



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et Session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par American Association of University Women, Armenian Relief Society, Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Dominican Leadership Conference, End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes, Feminist Majority Foundation, Girls Learn International, The Grail, Confédération internationale des sages-femmes, Conseil international des femmes juives, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Union internationale humaniste et laïque, International Lactation Consultant Association, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, Union internationale d'éducation pour la santé, National Council of Women of the United States, Pan Pacific and South-East Asia Women's Association, Passionists International, Religious of the Sacred Heart of Mary, Armée du salut, School Sisters of Notre Dame, Sœurs de Notre-Dame de Namur, Society of Catholic Medical Missionaries, Soroptimist International, To Love Children Educational Foundation International, Fédération mondiale pour la santé mentale, Union mondiale ORT et Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

Le Groupe de travail sur la situation des petites filles est une coalition de plus de 80 organisations non gouvernementales nationales et internationales représentées à l'Organisation des Nations Unies qui s'emploie à promouvoir les droits des filles dans tous les domaines et à tous les stades de la vie, à *améliorer leur condition* et leur intégration et se consacre à la reconnaissance et au développement de leur plein potentiel ainsi que de leurs capacités en tant que partenaires pour agir.

Nous saluons la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, en particulier parce qu'ils mettent l'accent sur les droits des filles, et qu'ils établissent le cadre pour faire progresser « les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité tout entière ». Nous convenons maintenant, près de 20 ans plus tard, que cette tâche exige toujours « que des mesures soient prises d'urgence dans un esprit de détermination, d'espoir de coopération et de solidarité. »

Nous nous prononçons en faveur des Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-huitième session, en particulier de la *démarche globale préconisée pour réaliser l'égalité entre les sexes, promouvoir l'émancipation des femmes* et des filles et faire de la réalisation de leurs droits un objectif indépendant, devant être intégré à tous les objectifs par le biais de buts et d'indicateurs en tant qu'objectif essentiel du cadre de développement pour l'après-2015.

Nous invitons à rejeter toutes les formes de violence ainsi que les pratiques *préjudiciables dont les femmes et les filles sont victimes* : le choix du sexe, l'infanticide féminin, les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants, *précoces* et forcés, les crimes d'honneur, le viol - toutes les formes de violence aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. Nous sommes particulièrement préoccupés par la vulnérabilité des filles face à l'exploitation sexuelle, à la fois dans les médias, et plus explicitement par le biais de la traite des êtres humains. La nature de cette exploitation est en train de changer pour s'aggraver face à des difficultés économiques accrues et à des niveaux élevés de pauvreté, qui viennent s'ajouter à une plus grande dispersion des établissements qui s'adonnent à cette exploitation.

Nous soutenons les droits des filles dans toutes les phases du cycle de vie ainsi que la promotion et le développement de leur potentiel et de leur autodétermination dans tous les aspects de la vie quotidienne, depuis le droit à l'enregistrement universel des naissances, la fourniture de services de santé de qualité, l'éducation du primaire à l'enseignement supérieur, le droit à la sécurité et le droit de vivre à *l'abri de la violence*, la possibilité de parvenir à la stabilité économique et à l'indépendance grâce à un emploi productif et un accès aux ressources financières, ainsi qu'à la fourniture de services de protection sociale pour assurer la sécurité économique. Nous rejetons toutes les formes de discrimination évoquées dans la *Convention* sur l'élimination de toutes les formes de *discrimination* à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les travaux que poursuit la Commission de la condition de la femme.

Nous sommes conscients qu'il faut adopter une approche multidimensionnelle pour changer les comportements culturels tenaces et que cela exige un certain niveau d'appui dans les secteurs public et privé. Il faut aussi un engagement

véritable en faveur du dialogue et de l'action - que ce soit de la part des femmes ou des hommes, des filles ou des garçons, des familles ou des communautés - parallèlement à des engagements et un soutien institutionnels. Le Programme d'action de Beijing a souligné combien il importe de sensibiliser les familles à l'importance de respecter les filles et de leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel ainsi que de mettre fin aux pratiques néfastes qui affectent leur santé et leur bien-être psychosocial, spirituel, éducatif et économique de même que leur développement. Le Programme a souligné la nécessité de soutenir les droits des filles en tant que droits fondamentaux de la personne. Les activités communautaires visant à aider les collectivités à comprendre ces droits ainsi que les effets préjudiciables de la discrimination et des pratiques néfastes sur le développement et l'amélioration générale de la condition des filles ont, dans de nombreux cas, été couronnées de succès et nécessitent un soutien constant.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la féminisation de la pauvreté persiste et n'ait pas été suffisamment prise en compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Les femmes et les filles dépendent souvent de l'emploi informel ou doivent accomplir des tâches familiales non rémunérées. Les filles assument une part excessive des tâches ménagères, ce qui (s'ajoutant à l'insécurité des déplacements et *l'insuffisance des installations* sanitaires), nuit à leur fréquentation scolaire dès leur plus jeune âge et limite également leurs chances d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi décent. Dans les régions qui connaissent encore des taux d'*extrême* pauvreté élevés et/ou des taux élevés d'emploi vulnérable ou de chômage, les femmes et les filles ne bénéficient pratiquement d'aucune protection sociale. Les données indiquent invariablement que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à connaître la précarité. Il est absolument indispensable que les femmes jouissent de leurs droits à l'éducation, à la formation professionnelle, au travail décent, à la propriété foncière, à l'héritage, et qu'elles puissent participer à la prise de décisions concernant les ressources financières. Il faut pour cela mettre en place des systèmes de protection sociale permettant d'assurer la sécurité économique des femmes et des filles. De même, il est essentiel de répartir équitablement les responsabilités familiales et de créer des établissements et des services sociaux afin de venir en aide aux familles.

Il faut également accorder une attention particulière aux travailleuses domestiques, dont beaucoup sont des adolescentes qui émigrent en quête de travail afin de subvenir à leurs besoins et/ou à ceux de leurs familles. Ces jeunes filles sont extrêmement vulnérables à la traite, et ne sont pas à l'abri de pratiques déloyales et abusives de la part de leur employeur ou d'un isolement souvent imposé.

Dans le domaine de la santé des filles, une forte volonté politique et un engagement à l'égard de la formation ainsi que l'affectation de ressources s'imposent pour inverser les taux de mortalité infantile et maternelle. La plupart de ces décès sont considérés comme évitables et les stratégies essentielles consistent en l'accroissement des soins prénataux et l'accouchement avec l'aide d'un agent de santé qualifié. Nous appelons à une intensification des efforts de l'après-2015 afin d'atteindre toutes les femmes et toutes les filles grâce à ces stratégies, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté et celles qui sont les plus vulnérables en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, régions qui affichent les taux les plus élevés de mortalité aussi bien infantile que maternelle. Nous notons également que le nombre de grossesses chez les adolescentes demeure élevé, ce qui entraîne des risques accrus pour la santé des filles (ainsi que la perte de possibilités éducatives et

professionnelles). De même, les comportements sexuels à risque demeurent répandus chez les adolescents et les jeunes adultes, ce qui rend nécessaire l'élaboration de nouveaux programmes d'éducation sexuelle exhaustive de qualité, en collaboration avec les familles et les communautés. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne l'infection à VIH/sida, à laquelle les adolescentes et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables si bien qu'elles sont souvent confrontées à la stigmatisation, la discrimination et la violence. Les données relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement indiquent que le nombre de femmes vivant avec le VIH augmente régulièrement depuis 2001.

Il faut que les jeunes filles puissent faire entendre leurs voix dans tous les domaines de la vie communautaire : l'éducation, l'emploi, la santé, la sécurité, l'économie, la technologie, l'environnement et la consolidation de la paix afin de parvenir à l'égalité, d'assurer leur autonomisation et le respect de leurs droits fondamentaux. Elles doivent pouvoir participer à tous les niveaux de la prise de décisions, de la planification et de la résolution des problèmes dans tous les domaines afin que les spécificités de chaque sexe *soient prises en compte* dans tous les domaines de développement. Elles jouent un rôle essentiel pour l'instauration de la paix et de la sécurité, notamment dans les zones d'intense conflit ou les zones sinistrées, ainsi que dans les camps de réfugiés où les filles sont les plus vulnérables. Nous nous prononçons également en faveur de leurs contributions au mouvement pacifiste et de leurs efforts visant à promouvoir la coopération internationale en vue d'une réduction du nombre des armes nucléaires. Nous demandons instamment que ces efforts soient pris en compte dans le cadre de développement durable pour l'après-2015.

Nous exhortons les États Membres à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants telles qu'elles sont définies à l'article 4 de la Convention No. 182 de l'Organisation internationale du Travail et mettre un terme à toutes *les formes de travail des enfants*, y compris le recrutement et l'emploi d'enfant soldats.

Les filles sont des partenaires essentielles en matière de développement mais elles sont souvent exclues; il ne saurait être question de les laisser à la traîne. Sans les voix des filles et sans leur *participation pleine et entière*, sans la volonté politique de mettre fin à toutes les formes de *violence et de discrimination à l'égard des femmes et de donner aux femmes les mêmes chances d'avancer qu'aux hommes* et sans *l'engagement des ressources nécessaires* pour ce faire, il ne saurait y avoir de réel développement durable. Nous demandons instamment que la question des droits fondamentaux des filles, où qu'elles se trouvent, ainsi que celle de leur autonomisation, soient pleinement prises en compte dans les cibles et indicateurs du cadre de développement pour l'après-2015 afin de leur permettre de progresser et de parvenir à l'*autodétermination*.